

Direction de la Solidarité et de la Santé  
Service Atelier Santé Ville  
JPB/FSM/ED/AP

N°103/2023

**DÉCISION DU MAIRE**

**OBJET** : Signature avec l'association Elite, d'un devis de prestations pour un atelier d'activité physique qui a eu lieu le 23 février 2023, dans le cadre du programme 1,2,3 Santé, à la Maison des habitants Marc Sangnier.

**Le Maire de la Commune de Gonesse,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2122-22 et 2122-23,

**Vu** le Code de la Commande Publique,

**Vu** la délibération n°74 du 3 juillet 2020 portant délégation d'attributions du Conseil municipal au Maire – article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, précisée et modifiée en certains points par la délibération n°13 du 25 janvier 2021,

**Considérant** que la Ville réalise des activités dans le cadre du dispositif Atelier Santé Ville dont en particulier celles relatives à la promotion de la santé,

**Considérant** que dans le cadre de la Coopérative d'Acteurs Nutrition Val d'Oise Est, des projets sur l'alimentation équilibrée et l'activité physique sont mis en œuvre au sein de la ville de Gonesse notamment le programme 1,2,3 Santé,

**Considérant** que le programme 1,2,3 Santé s'est déroulé du 21 au 25 février 2023, à la Maison des habitants Marc Sangnier et que l'activité « Danse urbaine » a eu lieu le 23 février 2023,

**Considérant** la proposition de l'association Elite.

**DECIDE**

- **De signer** avec l'association Elite, sise 2 Rond-point des Droits de l'Homme, 95500 Gonesse, le devis joint à la présente décision,
- **De lui régler** la somme de 80 € (TVA non applicable),
- **Dit** que les crédits seront inscrits au Budget 2023.

Il sera rendu compte de cette décision au Conseil municipal, lors d'une prochaine séance.

Hôtel de ville  
66, rue de Paris  
B.P. 10060  
95503 Gonesse Cedex  
tél 01 34 45 11 11  
fax 01 39 87 13 22

Fait à Gonesse, le 20 mars 2023

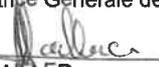
Le Maire,



Jean-Pierre BLAZY

Le Maire soussigné, ATTESTE  
que le présent acte a été reçu en  
Sous-Préfecture, le : **23 MARS 2023**  
Mis en ligne, le : **28 MARS 2023**

Pour le Maire et par délégation  
La Directrice Générale des Services

  
Corine TAILLEUR

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Cergy Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa publica

Toute correspondance doit être adressée à Monsieur le Maire

## Accusé de réception d'un acte en préfecture

Signature avec l'association Elite, d'un devis de prestations pour un

Objet de l'acte : atelier d'activité physique qui a eu lieu le 23 février 2023, dans le cadre du programme 1,2,3 Santé, à la Maison des habitants Marc Sangnier

.....

Date de décision: 20/03/2023

Date de réception de l'accusé 23/03/2023

de réception :

.....

Numéro de l'acte : 2023DECISION103

Identifiant unique de l'acte : 095-219502770-20230320-2023DECISION103-AI

.....

Nature de l'acte : Arrêtés individuels

Matières de l'acte : 9 .1

Autres domaines de competences

Autres domaines de competences des communes

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

.....

Nom du fichier : Décision 103.pdf ( 99\_AI-

095-219502770-20230320-2023DECISION103-AI-1-1\_1.pdf )